

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 décembre 2020  
CO 163 DE

Page 1/2

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents) départ 20h04, VIONNET André, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, PINGAT Martine, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, TOURNIER André, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, MURCIER Alain (départ 20h04), FEVRE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAYD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, HENARD Pascaline, BEAUPOIL Jean-Luc, TRONCHET Guy, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYER Marie Odile.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..94  
Présents : 58  
Votants : ..74

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à M. Dominique BONNET (Président), REGALDI Sylvie à Valérie DEPIERRE (vice-présidente), PETIGNY Loïc à BUGADA Catherine, BOUDRY Jeanne à LECOQ Yves, BERTHELIER Roland à TOURNEUR Eric, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, MASSON Laurence à DELBROUCQ Denis, ROBERT Bruno à VIONNET André, BRUNEL Bernard à CETRE Jean François, LAGNIESSE Michel à TOURNEUR Eric, GIRARD Colette à ARNAUD Gérard, LETONDOR Jean Luc à ARNAUD Gérard, JACQUES Sébastien à BERTHOD BLANC Aurélien, BERNARD René à VILLALONGA Patrice, BOHEME Catherine à FORET Clément, RIGOULET Serge à Patrice VILLALONGA,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à Beaud Colette, MAIRE Serge à TOURNIER André, ROMANET Claude à HENARD Pascaline, ONCLE Bernard à FOYET Marie Odile,

Étaient Excusés : RENAUD Jean Marie, FRANCONY Michel, TONNAIRE Sandrine, MOREL Denis, CARDOT Audrey, GAVAT William, DE BRISIS Jean,

Étaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, COLIN Christian, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, PETITGUYOT Jean Pierre, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, PERRARD Florent, JOURD'HUI André, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Christelle MORBOIS

Convocation faite le : 16 décembre 2020

**Objet : Choix du programmiste pour la réhabilitation du Moulin de Brainans**

La communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, cœur du Jura est propriétaire du Moulin de Brainans, salle de spectacles labellisée « scène de musique actuelle » - 2018/2021, animée et gérée par l'association loi 1901 Promodegel créée en 1979.

La communauté de communes et l'Etat représenté par la DRAC Bourgogne-Franche-Comté ont inscrit l'amélioration de cet équipement dans leur programme d'investissement.

Le site ayant été aménagé suite à des travaux successifs, la réflexion à mener concerne l'amélioration de l'accueil du public dans des locaux dont la vocation initiale n'était pas une salle de spectacles. Cette réflexion concerne autant l'accessibilité, la sécurité, le confort, l'accueil des groupes et les conditions de travail des 7 permanents de l'association.

VU la délibération du Bureau Communautaire du 13 octobre 2020 approuvant le principe de la réhabilitation totale du Moulin de Brainans, une consultation d'entreprises a été lancée. L'objet de la mission rentre dans le cadre d'une mission préalable appelée « faisabilité – programmation » concernant la rénovation/réhabilitation/extension du moulin de Brainans.

Affiché le 4 Janvier 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 6 Janvier 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 22 décembre 2020  
CO 163 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Choix du programmiste pour la réhabilitation du Moulin de Brainans**

L'étude doit rendre compte d'un travail d'aide à la décision comprenant une faisabilité technique et financière.

Le document produit servira de base à une procédure de recrutement de maître d'œuvre organisée en 2021 par la communauté de communes assistée de son AMO.

L'objectif de cette démarche est que la conception du projet soit au plus près des souhaits du maître d'ouvrage en termes de fonctionnalité, d'aménagement, d'enveloppe budgétaire et d'économie de fonctionnement et de maintenance.

VU la consultation des cabinets pour l'étude de faisabilité et de programmation pour laquelle l'Etat a versé une subvention de prise en charge du coût à 80% (programmation et diagnostics divers) ;

Vu le travail d'analyse des offres effectué par le COPIL constitué de Mr Haillot, conseiller musique et danse et Mr Esther architecte conseil DRAC, Mr Vidal, Directeur Général Adjoint appui aux territoires CD39, Mme Clément, Architecte conseil du CAUE, des membres du conseil d'administration et techniciens de PROMODEGEL, des élus et techniciens référents de la CCAPS ;

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / RETIENT l'entreprise KAPPA basée à Paris pour 38 240 € HT ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés et tout document afférent à ce projet ;

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

